

**Relations entre musulmans et non-musulmans
Conflits autour de la création de mosquées en Belgique
Études de trois cas et perspectives générales**

Felice Dassetto avec la collaboration d'Olivier Ralet- Avril 2009

Table des matières

1. Bastogne : ou les identités en face à face	4
1. Ville, histoire et population	4
2. Implantation musulmane	5
3. Le projet de visibilité de la mosquée et conflit.....	6
4. Acteurs et mobilisations.....	7
5. Enjeux d'un conflit : intégration et relations.....	10
6. Rappel conclusif.....	11
2. Neder-over Heembeek : ou les médiations à l'oeuvre et les stratégies	12
1. Ville	12
2. Implantation musulmane et historique.....	12
3. Éléments d'analyse.....	13
4. Rappel de conclusion.....	15
3. Borgerhout-Anvers : où la beauté et la sagesse.....	16
1. Ville, histoire et population	16
2. Implantation musulmane et projet de la mosquée Noor ul Haram.....	17
3. Éléments d'analyse.....	19
4. Aspects conclusifs.....	21
Conclusions.....	22

¹ Les Essais et Recherches en ligne forment une collection de recherches, d'analyses et d'essais relatifs à l'islam contemporain, dont la publication est soumise à évaluation critique préalable du comité directeur du Cismoc. Cette collection vise à valoriser notamment des travaux de recherche en phase d'avancement et des mémoires de qualité (<http://www.uclouvain.be/353333.html>).

Felice Dassetto, docteur en sociologie, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique, auteur de plusieurs travaux sur l'islam contemporain. Pour citer ce texte : Dassetto F. (avec la collaboration d'O. Ralet), « Relations entre musulmans et non-musulmans. Conflits autour de la création de mosquées en Belgique - Études de trois cas et perspectives générales », *Essais et recherches en ligne*, Cismoc, Louvain-la-Neuve, avril 2009, 25 pages.

Une recherche concernant les conflits relatifs à la création des Mosquées en Belgique a été conduite dans le courant des années 2008 et 2009. Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'une vaste recherche européenne coordonnée par le professeur Stefano Allievi conduite sur l'initiative de la fondation NEF. Le texte de cette recherche a été publié dans <http://www.nef-europe.org/wp-content/uploads/2013/03/mosques-in-Europe-fullpdf.pdf>. Le coordonnateur de cette recherche a également publié une synthèse dans http://www.nef-europe.org/wp-content/uploads/2013/03/Conflicts-over-mosques_NEF-RelDem-RELIGION-MOSQUES-Final-1.pdf.

Ayant été publiée en anglais, cette étude n'a malheureusement pas été fort connue par le public francophone. À quelques années de distance, il nous est apparu utile de publier la version française de la recherche réalisée en Belgique à partir de trois cas de conflits autour des mosquées. Les réalités politiques concrètes, majorités politiques, bourgmestres, acteurs ont changé depuis lors. Aujourd'hui ces trois cas ne sont plus des cas de conflit, car ils ont trouvé une solution, au moins relative. Ce qui nous fournit un premier enseignement : les conflits ne sont presque jamais définitifs ; ils ne sont pas toujours à classer dans un état définitivement néfaste des relations. Ils sont souvent des épisodes de tensions qui, comme l'enseignait le sociologue allemand Georg Simmel, peuvent être utiles pour faire mûrir la réflexion et faire émerger des solutions. Les conflits malgré tout créent du lien social. De toute manière, le conflit est inhérent à la vie collective. Et toute la force des sociétés consiste à faire évoluer les conflits, à les gérer et à trouver des espaces de négociation.

Si les conflits spécifiques autour des trois mosquées que nous analysons ne sont plus d'actualité, il n'en reste pas moins qu'ils sont emblématiques et restent très utiles pour éclairer des logiques de conflit, les raisons à partir desquels des conflits émergent, et les processus qui contribuent à des résolutions de conflits. Et c'est la raison pour laquelle nous pensons utile de faire connaître ce travail à un lecteur francophone.

Au lieu d'avoir une attitude morale qui condamne ou accuse, les uns de vouloir imposer l'islam ou les autres d'être islamophobes, les sciences humaines et sociales, par leur approche analytique, peuvent contribuer à éclairer les enjeux, à cerner les raisons d'être des positions et attentes respectives et à les mettre dans une perspective, à trouver les voies d'une possible solution, que les acteurs en présence, au moins ceux de bonne volonté, peuvent parvenir à atteindre.

Les cas de conflit au sujet de l'édification ou de la transformation de lieux de culte sont finalement rares en Belgique de même que les cas d'hostilité à l'égard de mosquées par des graffitis ou agressions violentes. Et les musulmans semblent en général avoir trouvé une voie moyenne pour réaliser leurs projets. Mais l'un ou l'autre cas de conflit émerge de temps en temps. Autant disposer de quelques outils tirés des leçons du passé.

La présence stable et définitive de populations musulmanes, en Belgique et en Europe, pose des questions nouvelles ou fait renaître des questions anciennes dans les rapports entre citoyens, et notamment entre citoyens d'une religion, qui se manifeste dans l'espace public, et les autres citoyens.

En l'occurrence, il y a une quadruple dimension qui sous-tend, aux yeux des non-musulmans, cette manifestation publique de l'islam. D'une part, le fait qu'il s'agit d'une réalité qui reste nouvelle aux yeux de nombreux non-musulmans, malgré le fait d'une présence de plus de quarante ans. Deuxièmement et malgré les intentions des musulmans eux-mêmes, il s'agit d'une manifestation qui évoque, en termes d'images, de craintes, de stéréotypes, les soubresauts et les vicissitudes de l'islam contemporain avec ce qu'il associe de conservatisme, de radicalisme, et ce qu'il suscite – de manière exagérée ou pas – d'inquiétude. Troisièmement, l'enthousiasme religieux qui sous-tend l'islam contemporain implique parfois une multiplication d'initiatives en vue de rendre l'islam visible dans l'espace public et d'ouvrir des espaces culturels. Tel est le cas de l'édification des mosquées, qui se multiplient dans les divers pays européens, comme d'ailleurs dans les pays musulmans. Souvent, dans le contexte de l'islam sunnite, la concurrence entre communautés culturelles d'origine et entre organisations amène à multiplier les lieux de cultes, parfois au-delà de ce qui semblerait nécessaire.

Cette multiplication de lieux de culte pose des problèmes financiers lors de la construction. Mais les musulmans semblent y faire face en trouvant des mécènes dans les pays musulmans et parmi les fidèles. Reste la question de la gestion de ces lieux et du recours aux financements publics pour le fonctionnement de ces lieux de culte selon ce qui est prévu par la loi belge des cultes.

Les trois cas analysés ici, en Wallonie, à Bruxelles, en Flandre comptent parmi les 7-8 cas de conflits en cours actuellement en Belgique dans les années 2008-2009. Depuis lors, quelques autres cas ont émergé. Chacun éclaire un aspect différent des processus sociaux à l'œuvre.

Nous analyserons le cas de la mosquée de Bastogne (1), ensuite celui de la mosquée de Neder-Over-Heembeek (2) et, ensuite, celui de la mosquée de Borgherhout-Anvers (3). Dans la conclusion, nous synthétiserons les points clé et les leçons qui nous semblent possibles de tirer de ces cas de conflit.

Depuis le moment de réalisation de cette enquête, les choses ont évolué. Les trois conflits se sont résorbés et ont trouvé une solution. Et depuis les élections communales d'octobre 2012, les majorités communales ont changé dans les trois communes.

Mais ce que cette étude comparative de trois cas entend éclairer, ce sont quelques aspects des processus sociaux à l'œuvre dans le déclenchement et dans le déroulement du conflit.

1. Bastogne : ou les identités en face à face

1. Ville, histoire et population

La commune de Bastogne est située au Sud de la Belgique, dans les Ardennes, à une vingtaine de kilomètres du Grand-Duché du Luxembourg. Il s'agit d'une ancienne implantation celte et puis romaine. Il n'y a que peu de traces archéologiques de ce passé. Depuis le XIX^e siècle, elle est un chef-lieu administratif.

Bastogne compte 14.000 habitants sur une surface de 172 km², dont 162 de terres destinées à l'élevage, l'agriculture et l'exploitation forestière. En plus, Bastogne possède deux petits et performants zonings industriels. La proximité du Grand-Duché de Luxembourg permet aussi à des habitants de la région d'y travailler.

Bastogne a été rendue dramatiquement célèbre à la fin de la Deuxième Guerre mondiale lorsque les troupes allemandes ont effectué une dernière tentative de percée visant à atteindre le port d'Anvers, en prenant de surprise l'armée américaine. C'était la fameuse « bataille des Ardennes » (décembre 1944/janvier 1945). La petite ville de Bastogne, tenue par les Américains, fut assiégée et bombardée pendant plusieurs semaines. Elle fut libérée le 15 janvier 1945 par la 101st Airborne américaine.

Cette petite ville peut être caractérisée par une triple identité. Celle ardennaise, ancrée dans la tradition et maintenue de manière très vivante. Elle se fonde notamment sur un rapport au territoire rural et forestier, à la nature, aux produits du terroir. Elle donne naissance à la valorisation d'une structure de la personnalité forte et entière. Une deuxième identité est celle d'un catholicisme naturellement inscrit dans le paysage, relativement traditionnel qui marque toute l'Ardenne. Plusieurs ordres religieux se sont implantés à Bastogne. L'identité catholique est en déclin en termes de pratique et d'adhésion institutionnelle, mais elle reste une référence significative. L'emblème de la commune de Bastogne est la Vierge Marie couronnée, portant l'enfant Jésus. Une troisième identité est issue de l'épisode de guerre qui fait de Bastogne un des hauts lieux des gestes et des sacrifices de l'armée américaine et de souffrance de populations victimes de la guerre. La mémoire est bien visible dans la ville et constamment renouvelée. Des monuments, le mémorial érigé en 1950 qui porte gravé le nom des soldats américains tués, le « *Bastogne Historical Centre* », un ancien char de la bataille mis en évidence sur la place principale, devenu presque le symbole de Bastogne, le Bois de la Paix, des publications innombrables, des films à grand succès, maintiennent la mémoire de cet événement. De nombreux touristes de tous les pays visitent ces lieux qui sont aussi un point de passage fréquent de nombreux Américains.

Politiquement la ville de Bastogne a connu le partage entre le parti chrétien (aujourd'hui Centre démocrate humaniste, CDH) et le parti libéral (aujourd'hui : Mouvement réformateur, MR). Une présence socialiste est à noter et une faible présence du parti écologiste. Au moment de l'enquête, à la suite des élections communales de 2006, une alliance libéral-socialiste (liste Avenir) avait éjecté de la majorité le parti CDH. Celui-ci a une longue tradition d'occupation du pouvoir et compte parmi ses élus des personnalités politiques qui ont figuré dans les gouvernements régional ou fédéral. Le CDH était donc en lutte pour tenter de reconquérir le pouvoir. Cette rivalité entre forces politiques n'est pas sans implications dans le conflit autour du minaret que nous analysons.

Depuis les années 1970 la commune a connu l'arrivée de populations turque et marocaine. C'est une implantation hors des grands bassins miniers et industriels. Les travailleurs étaient employés dans des industries locales et, notamment, dans les carrières de pierre, le bâtiment, les travaux publics. Aujourd'hui encore, ces emplois sont surtout occupés par ces immigrés par rapport aux emplois dans des activités commerciales ou dans les services. Cette communauté est aujourd'hui au début de la troisième génération. Ces populations ont en général un emploi, car la région ardennaise ne connaît pas la grave situation de chômage existant à Bruxelles ou en Wallonie et qui frappe plus particulièrement les jeunes générations turques et marocaines.

Bastogne comptait en 2008 une population de moins de 500 personnes d'origine musulmane, dont environ 250 d'origine turque. Comme ailleurs en Belgique, pratiquement tout le monde a aussi la nationalité belge.

La ville de Bastogne s'étend sur un territoire vallonné, autour des axes routiers qui la traversent, sur le tracé des anciens axes routiers romains vers le Luxembourg et l'Allemagne, vers Liège, vers Namur et Bruxelles. Le fait d'ailleurs d'être un nœud routier en fit un enjeu majeur de la tentative de reconquête des troupes allemandes.

La ville a peu d'édifices anciens. La bataille de Bastogne a d'ailleurs détruit en partie la ville. Mais elle a un certain caractère ardennais, avec des maisons en pierre et des magasins vendant des produits du terroir et un certain mode de vie villageois. Dans l'immédiate périphérie de ville, se développent des quartiers résidentiels, avec des maisons de bon standing.

2. Implantation musulmane

Au début des années 1980 fut créée à l'initiative de quelques immigrés une première association, l'Association culturelle turque (Türk Kültür Derneği) constituée en association sans but lucratif selon la loi belge. Cette association a d'abord loué des locaux pour les utiliser comme mosquée.

En 2000, l'occasion s'est présentée d'acheter une ancienne ferme un peu à l'abandon située à quelques centaines de mètres en contrebas de la place centrale de Bastogne. Cette ferme est proche d'un espace où était implantée une ancienne scierie (une des activités récurrentes de la région en raison de l'importante exploitation forestière). Cet ample terrain a été loti et a donné naissance à un habitat résidentiel. Cette ferme se situe donc en proximité du centre-ville, dans le prolongement résidentiel de la ville. À quelques exceptions près, ce n'est pas un quartier où habitent des musulmans, qui résident plutôt dans d'autres quartiers ou axes routiers ou dans des cités de logements sociaux.

Cette situation particulière, où un habitat résidentiel cohabite avec la présence d'un lieu de culte un peu « étranger » tant comme culture que comme milieu social, n'est pas sans conséquence sur les débats qui ont eu lieu.

L'association est liée au réseau des mosquées de la Direction des Affaires religieuses de Turquie (Diyanet). Elle bénéficie ainsi des services d'un imam permanent, fonctionnaire de la Diyanet, qui réside sur place, en général avec une rotation tous les trois ans. Le plus souvent ces imams ne connaissent pas le français et sont faiblement intégrés dans les réalités locales.

En 2006, par l'entremise d'un architecte local dont les bureaux sont à quelques centaines de mètres de la mosquée, l'association a élaboré le projet d'une adaptation externe du bâtiment afin de lui donner une esthétique de mosquée.

3. Le projet de visibilité de la mosquée et conflit

Esquissons d'abord la chronologie des événements concernant le projet d'édification d'une mosquée et des réactions qui ont suivi.

2006 : premier contact informel de l'architecte avec le service de l'urbanisme sur base d'une esquisse de transformation. Le service d'urbanisme émet des doutes sur l'introduction d'un minaret.

2007 mars : présentation d'un premier projet de transformation comportant un minaret d'une hauteur de 15,60 mètres sur le côté gauche du bâtiment. Le service d'urbanisme de la commune fait valoir un défaut de procédure, car s'agissant d'un édifice de culte, la demande de permis de bâtir doit être introduite directement à l'autorité supérieure, à savoir l'autorité provinciale.

2007 juillet : réintroduction du projet directement à la Province ; par la volonté du nouveau conseil d'administration de la mosquée, élu entre-temps, le projet comporte un minaret plus haut que le précédent, à savoir 18,74 mètres. L'autorisation est refusée par la Province, sur base du fait que la Commune obligatoirement consultée, considère que le minaret est trop haut.

2008 début : début de l'opposition des habitants ; circulation d'une pétition qui collecte 2000 signatures ; les autorités communales reçoivent de nombreux mails de protestation ; rebondissement dans la presse et télévisions régionale et nationale ; le relais de la protestation est aussi pris par des mouvements d'extrême droite venant de l'extérieur.

2008 avril : présentation d'un nouveau projet (qui sera modifié en septembre) qui comporte un minaret plus bas (14 mètres, dépassant le faîte du bâtiment principal de 4 mètres), inséré entre les deux bâtiments. Entre-temps, la mosquée est reconnue comme mosquée subsidiable par un décret de la Région wallonne. Ceci met la Province en obligation de reconnaître les bâtiments des cultes. La Province approuve donc le projet.

2008 mai : la commune présente un recours à l'instance supérieure, la Région wallonne, contre l'approbation de l'ensemble du projet, y compris du minaret.

2009 mars : la commission administrative de la Région wallonne (composée de fonctionnaires et d'architectes), chargée d'étudier le dossier, approuve le projet dans son ensemble, minaret compris. Mais le ministre compétent (membre du parti CDH) s'aligne sur la position de la commune, à savoir qu'il approuve le projet d'aménagement de la mosquée, mais refuse le minaret.

Le conflit né autour de la création de cette mosquée était assez inattendu. En effet, la communauté musulmane turque est réduite. En général elle n'avait pas fait parler d'elle. En somme, elle semblait s'insérer tranquillement dans cette petite ville de province. Cette situation apparemment tranquille permet d'autant mieux d'analyser les enjeux liés à l'intention de rendre visible une mosquée dans l'espace public.

À la demande de l'association promotrice, le projet d'aménagement de la ferme a prévu la création d'un minaret de style ottoman d'abord situé à gauche du bâtiment et ensuite abaissé et inséré entre deux bâtiments.

C'est autour du minaret que se polarisera le conflit. La situation en 2008 est que le ministre régional (CDH) a autorisé la construction de la mosquée, mais pas celle du minaret. Cette décision est contraire à la position de la commission administrative de la région qui a pris position en

faveur du minaret. Il n'est pas exclu que la position du ministre soit liée à une certaine pression politique. L'association turque s'interroge sur la suite de sa position. Légalement, elle ne dispose plus de lieu de recours, sauf au Conseil d'État en cas de vice de procédure.

En 2008, l'événement « minaret » a causé une grande effervescence dans la petite ville de Bastogne. Elle a fonctionné comme caisse de résonance et les rumeurs, les positions, se sont amplifiées et dramatisées avec une certaine dose d'irrationalité.

4. Acteurs et mobilisations

Analysons en détail les positions des acteurs en présence.

La communauté turque de Bastogne est relativement intégrée économiquement, les jeunes fréquentent les écoles primaires et secondaires de la commune. Tous bénéficient de la sécurité sociale pour les soins de santé et autres prestations sociales. La plupart d'ailleurs, à partir de la deuxième génération, sont citoyens belges.

Cette intégration économique et institutionnelle occulte quelque peu l'enclave sociale et culturelle que constitue la population turque à Bastogne. Celle-ci participe relativement peu à la vie culturelle, sociale et politique locale. Culturellement, elle reste fort marquée par la référence à la Turquie. Même les deuxièmes générations, surtout masculines, semblent continuer à être tiraillées entre le devenir belge et leur ancrage en Turquie. La captation d'ailleurs des télévisions satellitaires turques et l'internet accentuent cette connexion à l'espace turc. Ce phénomène n'est pas propre à Bastogne, mais est une tendance de la majorité de la population turque.

La vie de la mosquée est marquée par l'intégration au sein des institutions turques de la Diyanet. Ces institutions restent exogènes par rapport à la réalité belge et elles ne font que renforcer l'isolement turc. L'islam prôné articule strictement identité turque (nationale et étatique) et identité musulmane.

Dans ce contexte, la mosquée apparaît comme fortement marquée par cette double identité : le projet même de minaret, dans l'esthétique architecturale des minarets de l'espace turc, confirme cette appartenance. Et le Conseil d'administration de l'association semble à certains moments avoir fait du minaret de modèle ottoman, cylindrique et à pointe, une question symboliquement importante. Cet enthousiasme pour le minaret les a même amenés à présenter un nouveau projet avec un minaret plus haut, alors que le précédent projet avait déjà été refusé.

Les habitants du quartier à l'origine de la pétition et du mouvement d'opposition appartiennent à la même famille, très connue dans Bastogne. Ils possèdent plusieurs maisons dans la rue où est édifiée la ferme transformée en mosquée. Ces maisons ont été construites sur le terrain de l'ancienne scierie dont ils sont les descendants. En quelque sorte, ce territoire est perçu comme faisant partie de leur domaine ancestral.

Alors que la première partie de la rue, en venant du centre-ville, est sur quelque deux cents mètres longée de maisons ouvrières modestes, à partir de ces maisons et de la mosquée, l'habitat devient résidentiel, avec des villas unifamiliales entourées de jardins. Les familles de cette rue craignaient que la construction de la mosquée amène une dévalorisation des biens immobiliers en raison des mouvements de voitures, des nuisances et probablement en raison de l'image négative associée à la mosquée et à un signe de l'islam. En termes de nuisances, on peut noter qu'à deux cents mètres à l'arrière de la rue est situé un grand parking utilisé aussi comme emplacement de

fêtes foraines ou de cirques de passage. Les nuisances dues à ces fêtes sont probablement plus élevées que celles dues à la petite mosquée.

Ce sont ces familles qui ont lancé la mobilisation du quartier et de la ville et ont lancé une pétition. Le texte de la pétition fait bien la distinction entre la mosquée et le minaret, et l'opposition va au minaret. Il faut noter que déjà lors de l'achat du bâtiment (qu'un membre de cette famille avait essayé d'acquérir), on s'était inquiété des nuisances éventuelles.

Le texte de la pétition dit ceci :

« Nous sommes ouverts à l'exercice du culte de chacun quel qu'il soit et nous ne voyons pas d'inconvénients à la présence de la mosquée. Celle-ci est d'ailleurs en fonction depuis 7 ans sans aucun problème de voisinage. Mais nous sommes strictement opposés à la construction d'un minaret :

- un minaret de 15m de haut ne correspond en aucun cas à l'environnement, l'esthétique, l'architecture et aux règles urbanistiques non seulement du quartier, mais aussi de la ville et de la commune ;
- dans une période où les signes religieux sont pour le moins controversés, est-il opportun de marquer ce bâtiment d'un minaret ?
- qu'en est-il de l'appel à la prière 5 fois par jour par le Muezzin ? Aujourd'hui vous dites non, mais dans quelques années ?
- le minaret n'est pas nécessaire à la pratique religieuse musulmane ».

Ce conflit qui concerne en premier chef une centaine de personnes est en partie dans la logique d'un banal conflit d'intérêts entre habitants autour d'un mode d'occupation de l'espace. Mais la pétition a récolté 2000 signatures. La raison est probablement due, d'une part, à la notoriété de cette famille dans la petite ville de Bastogne, mais aussi à d'autres faits : l'événement « minaret » a mobilisé des symboliques qui allaient bien au-delà d'un fait de quartier ; et la reprise par des mouvements extrémistes, le rebondissement dans la presse en ont fait un sujet chaud ; et enfin, la faiblesse des relations entre la communauté turque et les habitants de Bastogne a aussi engendré un accroissement de la tension.

Si l'événement a pris une autre tournure, c'est aussi que le relais a été pris par une **mobilisation idéologique portée par des mouvements** qui ont certains liens entre eux.

L'un est le mouvement « Nation » proche d'une aile du Front national français, celle de J. P. Stirbois. Il a été créé en 1999. Ce mouvement, qui a probablement eu connaissance de ce conflit de Bastogne à travers la presse, a lancé sur son site web un appel à intervenir auprès du bourgmestre de Bastogne contre le minaret. L'appel détourne le sens de la pétition des habitants de Bastogne. La question de l'opposition au minaret devient celle de la défense de la liberté et de l'identité contre l'attaque de l'islam. Ce mouvement a aussi fait une descente sur Bastogne. Les quelques militants ont placé sur le char placé sur la place principale, mémoire des événements de guerre, un drapeau de leur mouvement et une pancarte : « *Nuts* au minaret ». *Nuts* ! (des noix, traduisible par « des clous ! »), au sens de rejet exprimé avec mépris dans le vocabulaire américain, est un terme très significatif pour les Bastognards, car c'était la réponse donnée par le général américain Anthony Clement McAuliffe, qui commandait les troupes américaines, en réponse à la proposition allemande, qui assiégeait la ville, de se rendre.

Un autre mouvement qui est intervenu est « Belgique et chrétienté ». Il a été fondé en 1989. Il est présidé par un ancien porte-parole du Front national belge. Ce groupe est un lobby reconnu au Parlement européen. La lutte contre l'islamisation de l'Europe est aussi un des grands sujets de ce mouvement dont l'importance est bien réduite.

D'autres relais ont été pris par un site web wallon, Euboco, acronyme de *Europa Bonum Commune*, qui entend, entre autres, défendre la « culture chrétienne occidentale », et par une publication électronique « Piloni » abritée par une société d'assurance-conseil dans le Sud de la France.

La question est de savoir comment ces mouvements ou ces individus ont été amenés à s'insérer dans le débat bastognard. Les informations récoltées ne permettent pas de conclure, au stade actuel, à une connexion des opposants au minaret avec ces mouvements. Ce serait plutôt par voie de presse que l'information serait arrivée à ce mouvement. Toujours est-il qu'à côté des deux mille signatures, un important nombre d'emails a été adressé au bourgmestre.

Les acteurs politiques. Mise à part une mandataire politique de la majorité qui a clamé son opposition au minaret, en général les acteurs politiques ont eu une position réservée sur la question. Ils n'étaient probablement pas contre le projet, mais ne le soutenaient pas non plus. Et face à l'opposition importante de la population, exprimée par les signatures de la pétition, ils n'ont pas fait autre chose que de suivre l'avis de la population.

Cette neutralisation de la position est aussi une conséquence de la compétition entre le parti libéral et le parti humaniste. Ces deux partis sont en concurrence, ils captent des électeurs en grande partie sur le même terrain. Aucune formation politique ne pouvait et ne pourra se permettre de s'aliéner les votes des habitants de Bastogne. Et le nombre relativement peu élevé de la population turque ne lui donne pas un poids électoral significatif.

Les médias. La presse régionale plus largement diffusée est constituée par les quotidiens *Vers l'Avenir* et le *Rappel*. Ces deux quotidiens ont suivi le dossier en donnant la parole à tous les interlocuteurs et en maintenant une position équilibrée. Ce fut le cas aussi de quotidiens nationaux, *La Libre Belgique* et le *Soir*, qui ont repris la question dans leurs pages régionales.

Acteurs absents. À noter par ailleurs qu'aucun mouvement de soutien au projet turc ne s'est organisé. La paroisse catholique sollicitée à prendre une position s'est abstenue. Les laïcs chrétiens qui, souvent, dans d'autres contextes, se mobilisent sur ces questions se sont tus. Cette absence de mouvements de soutien peut s'expliquer pour plusieurs raisons.

L'une est le relatif isolement de la communauté turque dans la vie civile de Bastogne et son incapacité par ailleurs à susciter un mouvement en sa faveur.

Une autre raison est la relative méconnaissance de la réalité de l'islam par les non-musulmans autrement que par des images sommaires.

Une troisième raison est peut-être liée au fait que le noyau à l'origine du mouvement d'opposition est une importante famille catholique de Bastogne. On dirait que dans cette petite ville de province, cela a suffi pour engager les habitants à ne pas trop s'avancer sur ce terrain.

5. Enjeux d'un conflit : intégration et relations

Au-delà des acteurs et des mobilisations, essayons de cerner quelques processus sociologiques à l'œuvre.

Écarts identitaires sans médiations

Dans ce conflit se sont trouvées en face à face deux identités : celle bastognarde et celle turco musulmane. Ces deux identités sont fortes et construites de manière autoréférentielle. Elles n'étaient et ne sont pas fort propices à jeter des ponts culturels. Au point qu'à l'intérieur de ces deux ensembles, on n'a pas vu émerger d'acteurs jouant le rôle de médiateurs. Il est significatif, par exemple, que dans le milieu chrétien, il soit pratiquement impossible de trouver – à l'époque – des personnes engagées dans le dialogue islamo-chrétien et qui auraient donc pu avoir les outils de pensée pour apporter une médiation. De même dans le monde culturel ou éducatif en général. Les rares voix qui ont tenté de se faire entendre étaient isolées et ont été assez marginalisées.

Le conflit autour de l'édification de la mosquée est donc apparu comme un conflit sans médiateurs tiers entre l'initiative musulmane et les habitants du quartier ou, plus largement, les habitants de Bastogne. Il est significatif que la fête d'information que les musulmans de Bastogne ont pris l'initiative d'organiser pour expliquer leur projet n'a reçu la visite que d'une petite dizaine de personnes.

Ce manque de relations au quotidien et dans la vie civique ainsi que cette identité nationale religieuse, qui contredit la relativement bonne intégration économique, n'ont certainement pas contribué à construire des relations positives au moment où, par la visibilisation de la mosquée, les musulmans turcs visaient à insérer ce bâtiment dans l'espace public de Bastogne.

Et il s'agissait d'un conflit où chacune des parties comprenait mal ou méconnaissait les arguments de la partie d'en face. Les arguments de la partie musulmane pour défendre le projet étaient faibles, fondés sur une apologétique un peu sommaire (du genre : « nous sommes monothéistes » ; « j'ai été à l'école au petit séminaire » – qui en réalité était anciennement un petit séminaire devenu une école publique). Les arguments du côté de la population non musulmane étaient aussi sommaires : la peur de l'appel à la prière, l'idée que la laïcisation générale de la société allait à l'encontre de signes religieux, l'évocation de l'extrémisme musulman qui contredirait la mémoire de l'héroïsme américain dans la lutte contre la dictature ; une crainte générale de l'extrémisme islamique, qui n'avait aucune justification dans le cas de la communauté turque de Bastogne. Cette crainte s'est polarisée dans la pétition qui a circulé autour du « non au minaret ».

Imaginaires politiques

Comme nous l'avons dit, les musulmans turcs sont presque tous des citoyens belges en raison de la loi extrêmement souple relative aux naturalisations, et le culte musulman, et plus particulièrement la mosquée de Bastogne, jouit d'une reconnaissance de l'État. Cette situation formelle produit chez les musulmans le sentiment non seulement d'avoir certains droits, mais aussi de pouvoir se dire citoyens. Apparaît ainsi le caractère important, mais insuffisant des intégrations formelles. Ce n'est pas parce qu'une mosquée est reconnue, ce n'est pas parce que des personnes ont la nationalité d'un pays que cette réalité et ces personnes sont automatiquement intégrées culturellement et politiquement. Ce conflit montre le caractère certes nécessaire d'une intégration formelle, mais aussi son caractère insuffisant. Le manque

d'intégration des populations turques dans la vie associative et politique, le manque de sensibilisation réciproque aux vécus culturels et symboliques a amené une certaine radicalisation.

Imaginaires urbain et religieux

Un troisième contraste concerne à la fois l'imaginaire urbain et l'imaginaire religieux.

Les musulmans turcs ont une vision positive et fière de leur identité turque et musulmane. Pour eux, cette identité est une évidence. La rendre visible à Bastogne est une évidence. Tout comme le fait de la rendre visible selon l'image qu'ils ont de ce qu'est une mosquée, c'est-à-dire selon le modèle turco-ottoman. Ils semblent même associer étroitement l'identité religieuse avec l'esthétique architecturale ottomane. Pour eux, concéder d'abaisser la hauteur du minaret, le mettre entre deux bâtiments, représentent déjà le maximum de concessions possibles. Pour les habitants de Bastogne, cette esthétique est inacceptable. D'une part, elle est une atteinte à leur identité urbaine, car il s'agit d'un élément absolument en décrochage avec leur vision urbaine. D'autre part, ce symbole, perçu de manière fière et positive par les musulmans, est perçu de manière négative, voire menaçante, par les habitants, qui l'associent aux vicissitudes du monde musulman et aux inquiétudes qu'il suscite.

Ces deux représentations opposées sont relativement rigides. Aucune des deux parties ne possède, au début de ce conflit, les outils pour évoluer. Mais il est probable que le conflit lui-même soit un futur facteur d'évolution, d'approfondissement des raisons des uns et des autres.

6. Rappel conclusif

Le conflit du minaret de Bastogne met en lumière quelques aspects :

- une relative rigidité culturelle des parties en présence secouées par la nécessité de se confronter à l'innovation culturelle ;
- la faiblesse des relations sociales, associatives entre les parties en présence (acteurs immédiats du conflit et contexte plus large) et la relative méconnaissance réciproque ;
- l'absence de médiateurs ayant la capacité de jeter un pont, d'amener à faire évoluer le débat ;
- rôle amplificateur de mouvements extrémistes, même s'ils n'ont pas de relais direct sur place, notamment grâce au web.

Ce conflit local par le manque de gestion, de médiations, de débat a acquis une part d'irrationalité, aussi bien par le fait des habitants de Bastogne et l'expression de craintes en toute grande partie injustifiées, que par le fait des musulmans qui se sont braqués sur leur projet de minaret, dans leur modèle culturel sans accepter une négociation.

2. Neder-Over-Heembeek : ou les médiations à l'œuvre et les stratégies subtiles

1. Ville

Neder-Over-Heembeek est un quartier (anciennement un village) de la commune de Bruxelles ville, une des 19 communes qui composent l'agglomération bruxelloise. Il se situe au Nord de Bruxelles en lisière de la Flandre, à côté du parc de la résidence royale de Laeken, près du canal reliant Bruxelles à Anvers. Ce territoire connaît aussi l'implantation importante de l'hôpital militaire.

C'est sur le territoire de Neder-Over-Heembeek que la ville de Bruxelles (son Centre public d'aide sociale) a construit des cités de logements sociaux et a le projet d'en construire d'autres.

L'habitat de Neder-Over-Heembeek est assez inattendu. Il se situe sur un espace vallonné, assez verdoyant, à partir du canal. Certaines parties ont une allure villageoise. D'autres quartiers sont composés de larges avenues, avec des maisons unifamiliales avec jardin et, parfois, de petits immeubles à appartements. Dans le bas, vers le canal, se trouvent des ateliers et petits immeubles de bureau. Une tour, reste d'une église médiévale entourée d'un jardin public, se trouve en haut de la colline. Neder-Over-Heembeek est assez décentré par rapport à la ville et relativement peu desservi par les transports publics.

Le conflit majeur autour de la mosquée de Neder-Over-Heembeek a eu lieu à cheval entre deux situations politiques communales concernant Bruxelles-ville. Avant octobre 2006, la majorité communale était libérale (MR : Mouvement réformateur)/écologiste (Écolo). Le bourgmestre était F.-X. de Donnea. À la suite des élections communales d'octobre 2006, s'est dégagée une nouvelle majorité : socialiste (PS)/sociale-chrétienne (Centre démocrate humaniste, CDH, anciennement PSC Parti social-chrétien). Le bourgmestre est le socialiste Freddy Thielemans.

À Neder-Over-Heembeek est implantée une population immigrée, surtout marocaine. En partie, elle habite dans les logements sociaux de la ville de Bruxelles. En partie, elle s'est établie dans des maisons ouvrières.

2. Implantation musulmane et historique

On peut synthétiser les étapes de l'implantation musulmane et du conflit de la manière suivante :

1983 : création de la première association musulmane appelée « Communauté musulmane de Neder-Over-Heembeek ». Achat d'une petite maison aménagée en salle de prière. L'implantation comme lieu public n'avait pas reçu toutes les autorisations.

1988 : demande de permis, mais refusé en raison de l'insécurité du bâtiment. Mobilisation du parti nationaliste flamand *Vlaams Belang* contre la mosquée. Une école communale du quartier prend l'initiative d'une pétition contre la mosquée. Les raisons de cette pétition ne sont pas claires.

L'association vend la maison, en faisant un petit bénéfice par rapport au prix d'achat.

Contacts divers avec les autorités politiques pour exprimer le besoin d'une mosquée dans le quartier.

2001 décembre : dépôt des statuts officiels pour la constitution en asbl : Centre culturel islamique Arrayane.

2002 : contacts avec le bourgmestre de Bruxelles, le libéral F.-X. de Donnea. Il propose à l'association d'acheter un terrain situé dans une zone non constructible, en promettant un changement d'affectation de la zone. L'association mandate un architecte pour réaliser un projet. Lors des élections communales F.-X. de Donnea est élu à la Région. Une nouvelle majorité (socialiste/social chrétienne) a le pouvoir à la commune de Bruxelles-Ville. La nouvelle majorité ne reprend pas l'idée du changement d'affectation du terrain. Elle avance l'idée d'un terrain face à l'hôpital militaire, pour laquelle l'association fait réaliser un projet par un architecte, mais sans suite. Le bourgmestre socialiste Tielemans semble réticent.

2006 : une imprimerie située en bas du quartier, près du canal, ferme ses portes et vend le bâtiment pour un montant de plus de 500.000 euros. L'association se porte acquéreur et se mobilise dans les mosquées, auprès de commerçants, pour récolter les fonds nécessaires. En six mois, elle récolte 200.000 euros, le restant viendra par la suite.

2007 : pétition dans le quartier contre la mosquée, par crainte de nuisances sonores ou d'une circulation excessive. C'est le voisinage proche qui est à l'origine de cette pétition qui récolte 80 signatures. Une concertation est mise en place par des intervenants externes.

Mai 2007 : changement de nom, statuts et administrateurs : « Centre culturel islamique Arrayane ; en abrégé : asbl Centre Arrayane ». Les nouveaux statuts intègrent quelques femmes.

Début 2008 : concertation mise en place par les autorités communales suite à la demande de permis de bâtir introduite par l'association en vue d'effectuer des travaux de transformation. À cette concertation, les musulmans viennent en nombre.

Janvier 2009 : rencontre interconvictionnelle.

À noter que le projet d'aménagement de la mosquée ne comporte pratiquement pas de signes extérieurs, mise à part une plaque avec le nom de la mosquée. Il y a un projet d'élévation d'une partie du bâtiment afin d'aménager une salle pour les femmes. Mais il n'y a aucun projet de minaret ou de coupole ou autres aménagements visibles. L'association semble avoir intégré l'idée qu'actuellement toute visibilité supplémentaire serait irrecevable par les habitants.

3. Éléments d'analyse

L'association musulmane était dans une situation d'attente depuis de nombreuses années. Elle a développé une stratégie progressive par l'achat de la première maison, puis un temps d'attente et ensuite l'achat d'un deuxième bâtiment. Elle a acquis par ailleurs une certaine expérience de négociation avec les pouvoirs publics et avec les habitants.

Rôle de l'administration publique

Dans les compétences et responsabilités communales belges il n'y a pas celle d'aider concrètement la mise en place d'un lieu de culte à travers la recherche d'un emplacement. C'est aux communautés religieuses de trouver les modalités par l'achat de terrains ou de bâtiments.

La promesse que le bourgmestre de Donnea a faite aux musulmans était quelque peu illusoire et peut être dictée par la prochaine échéance électorale (car les musulmans sont électeurs). Le fait que les musulmans y aient cru et qu'ils aient engagé des frais d'architecte pourrait résulter de leur méconnaissance relative de la scène politique. Peut-être aussi que l'organisation musulmane

mettait en œuvre une stratégie d'exécution de gestes cohérents et respectueux de l'autorité, afin de se poser en situation de créancier d'une reconnaissance.

La majorité politique suivante modère les promesses faites par le précédent bourgmestre, et ce probablement tant pour des raisons idéologiques que pour les débuts d'opposition perceptible parmi les riverains.

Mobilisations et médiations

La mobilisation provenait avant tout des riverains, à savoir une classe moyenne qui habite dans une partie du quartier la moins valorisée, en contrebas et près du canal et de la zone contenant surtout des immeubles de bureaux et ateliers. La crainte de dévalorisation des immeubles était un motif suffisant. Au-delà de ces voisins proches, une partie de l'hostilité provenait également d'une partie du monde catholique bien que d'autres catholiques soient intervenus en sens contraire.

Il importe de souligner un double rôle médiateur intervenu à Neder-Over-Heembeek.

La pétition des riverains, motivée par des arguments pratiques, semblait cacher des inquiétudes plus larges liées à la crainte de l'islam, que cette présence de la mosquée rendait plus consciente. Face à cela, des intervenants sociaux du quartier, en même temps membres actifs de la communauté chrétienne et qui connaissaient les populations marocaines, avaient pris l'initiative d'organiser des rencontres d'explication entre les musulmans et les habitants.

Une autre réunion avait été organisée par la commune lors de la demande de permis de bâtir. Cette réunion, bien présidée par l'échevin de l'urbanisme, a vu les musulmans arriver en nombre. C'était une stratégie pensée par l'association pour bien montrer sa force et sa détermination. Elle aurait pu tourner à l'affrontement ou à l'accroissement de la crainte devant « l'invasion islamique ». Au contraire, elle a permis à tout le monde de s'exprimer et a été clarificatrice. Au-delà de la question de la mosquée, d'autres aspects ont émergé. Des « Belgo belges » ont fait état du mauvais comportement de certains jeunes d'origine marocaine qui se montraient irrespectueux, et intimaient même parfois l'ordre à de jeunes « Belgo belges » de « baisser les yeux » (comme s'ils étaient en territoire conquis). Les Marocains présents ont reconnu le caractère inacceptable de ce genre de comportement, mais ils ont fait valoir que la présence d'une mosquée dans le quartier, où l'on enseigne le respect dû à autrui, serait de nature à réduire ces mauvais comportements. Les Marocains ont aussi fait valoir leur intégration dans le quartier et leur participation aux initiatives du quartier. Ils ont pris des engagements pour que la mosquée ne suscite pas de problèmes de parking, et rassuré en précisant qu'il n'y aurait pas d'appel à la prière audible de l'extérieur.

Plus récemment, en janvier 2009, l'échevine des cultes a organisé une « journée interconvictionnelle » dans le quartier, qui a été un succès : mêmes les chrétiens, qui au début étaient les plus réticents au projet de mosquée, ont été touchés par l'accueil qu'ils ont reçu à la mosquée. Cette journée a renforcé les relations entre groupes d'habitants et voisins ainsi que les liens d'amitié entre personnes de conviction et de culture d'origine différentes.

Ce bon climat s'est prolongé ; par exemple, lorsqu'en février 2009, les scouts ont organisé une soirée pour financer un voyage de leur troupe à Meknès. L'épouse du président de la mosquée, est venue préparer le couscous, et tout s'est passé de façon très conviviale. Les relations entre Belgo belges et Marocains musulmans d'origine sont à l'image de cette soirée : les anciennes réticences du collège échevinal à l'égard du projet de mosquée ont été levées par le bon voisinage entre habitants du quartier de différentes convictions. Un bon voisinage qui semble s'être fondé

sur la franchise. Comme le note un des intervenants sociaux : « On ne joue pas à cache-cache, quand on a quelque chose à redire on le dit, plus on est clair sur ses propres positions plus on peut entrer en dialogue avec les autres ».

Le risque inattendu

La solution positive actuelle pourrait être fragile. Un épisode mineur est révélateur de cette fragilité. Le président actuel de l'association est une personne de 68 ans, immigré de la première heure et actif dans le comité de la mosquée depuis le début. Si sa sagesse et sa bonne volonté sont grandes, sa connaissance des enjeux intellectuels liés à l'islam est faible. C'est ainsi qu'il a reçu du Centre islamique et culturel de Belgique plusieurs centaines de brochures à distribuer concernant la religion musulmane. Ce centre, qui fait office de grande mosquée de Bruxelles est une émanation de la Ligue islamique mondiale. Cette brochure, d'origine saoudienne est une apologétique de l'islam, de sa supériorité sur le christianisme, et cite des versets du Coran antichrétiens et incitant les musulmans à être violents à l'égard des chrétiens.

En toute naïveté, le président de la mosquée s'apprêtait à distribuer la brochure parmi les musulmans et parmi les non-musulmans. Un des animateurs du quartier, parmi les organisateurs des rencontres, ayant eu connaissance de ce fait, a convaincu le président de ne rien en faire en lui expliquant que cette brochure allait envenimer les relations et faire réagir très négativement les chrétiens.

Cet épisode montre certains aspects.

Tout d'abord que la trêve, l'établissement de bonnes relations, la solution pratique de problèmes liés à l'implantation de mosquées est loin d'être un acquis définitif. Une sorte de « veille et développement des relations » est indispensable. Si le hasard n'avait pas fait que cette distribution de brochure a été stoppée, un pas en arrière aurait certainement été fait, et il y a fort à parier que l'extrémisme anti islamique aurait rencontré un terrain favorable à sa propagande.

Par ailleurs, on voit aussi comme la communauté musulmane est en partie impréparée à assumer sa visibilité dans l'espace public. Jusqu'à présent, son projet, sa vision l'ont amenée à revendiquer une présence dans l'espace public. Mais ses leaders n'ont pas toujours vu ou perçu les enjeux et les implications de cette présence, ni l'écart possible entre de bonnes relations interindividuelles et intergroupes et les relations entre systèmes de pensée. Face au contenu de cette brochure, on a beau participer à des fêtes ou faire du couscous, l'hiatus est inévitable. On voit là tous les risques à se cantonner à une certaine vision du dialogue interculturel.

Et on voit aussi comment les gestions locales sont en partie surdéterminées par des enjeux venant d'ailleurs. La brochure en question est une traduction d'une brochure venant d'Arabie saoudite, produite dans l'esprit wahhabite, qui peut interférer dans une diffusion en méconnaissance de cause avec des dynamiques locales péniblement construites.

4. Rappel de conclusion

Ce cas montre le rôle crucial joué par des acteurs pouvant exercer une médiation dans ce genre de conflit. Pour que cela soit possible, il importe de disposer d'une connaissance approfondie de chacun des points de vue.

Ce cas montre aussi le rôle médiateur que l'autorité publique peut exercer en se posant comme figure rassurante au sein d'un conflit dont elle maîtrise les termes.

3. Borgerhout-Anvers : ou la beauté et la sagesse

1. Ville, histoire et population

Borgerhout est une entité de 40.000 habitants au sein de la ville d'Anvers qui compte plus de 470.000 habitants. Cette entité commence juste au Nord de la Gare centrale d'Anvers. Anciennement, elle était une commune séparée, progressivement englobée dans la ville d'Anvers par les murs et les fortifications qui assuraient la défense du port, édifiés surtout après l'indépendance de la Belgique. L'expansion de la ville d'Anvers au XIX^e siècle a amené une continuité territoriale entre Borgerhout et la grande métropole. Depuis la réforme communale de 1975, la commune de Borgerhout a été englobée dans la ville d'Anvers, tout en gardant un district administratif propre.

Au XIX^e siècle, et surtout après la Première Guerre mondiale, se sont développées à Borgerhout de nombreuses petites entreprises, et une importante population ouvrière travaillant dans le port s'y est implantée.

Anvers est une grande ville cosmopolite : son grand port (deuxième port d'Europe), ses activités industrielles nombreuses, le développement important du stylisme, la présence d'une grande université et de nombreuses Hautes écoles, un important patrimoine architectural et muséal, en font une métropole économique et culturelle majeure. On peut ajouter l'activité diamantaire, qui fait d'Anvers une des plus grandes places commerciales diamantaires au monde ; les communautés juives (40.000 personnes) sépharade et ashkénaze ainsi qu'une présence très significative de juifs orthodoxes (*Haredim*) y jouent un rôle important. Une trentaine de synagogues sont présentes à Anvers.

Politiquement, Anvers est un des hauts lieux d'implantation du parti nationaliste flamand *Vlaams belang* (Intérêt flamand) (VB). C'est un parti qui fait son cheval de bataille de l'opposition à l'immigration et à l'islam, et de la pureté de l'identité flamande contre les francophones et contre toute autre contamination. Le succès de ce parti n'est pas seulement dû à ces thèmes électoraux spécifiques, mais aussi au fait qu'il s'appuie sur le terreau de l'identité flamande, qui est le consensus de base d'une grande majorité de la population et de la classe politique. Aux élections communales de 2006, ce parti a obtenu 20 sièges sur 55 au Conseil communal. Le parti socialiste a obtenu 22 sièges, les socio-chrétiens 6, les libéraux 5 et les écologistes 2. Ce succès du VB se maintient depuis vingt ans. Un tiers de la population anversoise avait voté pour ce parti. Son succès avait amené les autres partis à se coaliser pour former une majorité et l'exclure de toute possibilité d'accès au pouvoir communal. Les élections de 2012 ont modifié le paysage politique avec l'arrivée au pouvoir du parti nationaliste *Nieuw-Vlaamse Alliantie* (N-VA) qui a recueilli 38% de voix en s'appropriant une partie des voix qui allaient au VB.

Anvers compte une population immigrée importante qui touche les 15% et qui compte une centaine de nationalités différentes. L'existence d'un habitat ouvrier à Borgerhout et la proximité de la gare ont fait que, depuis les années 1960, s'est implantée une importante communauté marocaine (Borgerhout a été surnommée : Borgerokko, fusion entre Borgerhout et Morokko), puis turque, pakistanaise et de nombreuses autres nationalités. Aujourd'hui s'y implante une population des Balkans, d'Europe de l'Est, d'Asie centrale, de Chine et d'Afrique subsaharienne. Le taux de présence d'origine étrangère dépasse les 50%.

Depuis les années 1990, Borgerhout a connu une forte tension entre populations due à des épisodes d'intolérance, notamment entre jeunes d'origine immigrée et anciens habitants, souvent âgés. La police est souvent amenée à intervenir pour de multiples faits divers, contrôle d'identité, drogue, etc. Ce qui ne s'est toujours pas fait selon une déontologie professionnelle acceptable. Et il n'est pas exclu que des membres de la police soient influencés par les idées du VB. En somme, les tensions à Anvers et, plus particulièrement à Borgerhout, étaient et sont nombreuses.

Les tensions ont connu un pic depuis les années 2000. En novembre 2002, un jeune Marocain, professeur de religion islamique, a été abattu par un de ses voisins, un Belge âgé. Il ne s'agissait probablement pas d'un crime explicitement raciste, mais c'est un crime qui s'insère dans un contexte de tensions et dans le langage de haine divulgué par le VB. Ce fait a suscité le blâme de toute l'opinion et de la classe politique démocratique. Mais il a suscité aussi des réactions spontanées et violentes de la part de jeunes issus de l'immigration. Profitant de cela, un jeune d'origine libanais, Abou Jahja, de père chiite et de mère maronite, réfugié politique en Belgique et belge par mariage, a suscité un mouvement, la « Ligue arabe européenne ». Il organise des « patrouilles de défense et de contrôle » du travail de la police. Il prône une identité arabe exacerbée. Il transfère en quelque sorte la logique du conflit libanais en Belgique. L'émotion politique et médiatique qu'il suscite est importante. Car, tout comme l'action du VB, la logique de l'affrontement direct ne fait pas partie de la culture politique belge, qui préfère agir par négociation et recherche d'accords. En plus, la présence d'une importante communauté juive fait craindre aux pires dérapages.

Abou Jahja sera même condamné au nom de la loi qui interdit la création de milices privée, question très sensible, car cette loi fut promulguée contre la création de milices pronazie dans les années 1930. Aux élections législatives de 2004, Abou Jahja a fait alliance avec le parti marxiste-léniniste, Parti du travail de Belgique, ce qui l'amena à l'échec. En décembre 2008, la Ligue arabe européenne a de nouveau fait parler d'elle à l'occasion de manifestations contre la guerre israélienne à Gaza. Des actes de vandalisme ont été perpétrés contre une des synagogues anversoises.

2. Implantation musulmane et projet de la mosquée Noor ul Haram

L'implantation musulmane à Anvers est considérable. On y compte 36 mosquées et de nombreuses associations. À Borgerhout, on compte cinq mosquées, trois marocaines, une turque et une pakistanaise, celle qui est l'objet du conflit analysé ici. Ces mosquées sont relativement concentrées, mais cloisonnées par les clivages nationaux. C'est ainsi qu'à une rue de la mosquée pakistanaise dont nous parlons, Noor ul Haram, il y a une mosquée marocaine, et une rue plus loin la mosquée turque.

La *Antwerp Islamic Association* a été créée en 1983, notamment à l'initiative d'un Pakistanais arrivé en Belgique à la fin des années 1960 pour y faire des études d'ingénieur chimiste. Il s'y est établi depuis et a travaillé dans une importante firme de produits chimiques implantée à Anvers. Il est encore le président de l'association. La figure de ce leader, intellectuellement formé et inséré dans la vie anversoise, n'est pas sans conséquence sur le déroulement du conflit. L'association a acheté dès ces années une vieille maison dans la Van Kerkhovenstraat pour l'affecter à une mosquée destinée à la petite communauté pakistanaise, mais aussi aux marins arrivant au port d'Anvers. Cette rue est en face de tours de logements sociaux et connaît une circulation

automobile intense ; de nombreux bus passent dans cette rue. Elle est en quelque sorte un axe de circulation situé entre deux parties plus enclavées de Borgerhout.

Déroulement du conflit

En 2001, la maison voisine de la mosquée brûle. C'est alors que naît le projet d'achat de cette maison pour bâtir une nouvelle mosquée après démolition de la mosquée existante.

D'emblée, le projet est de construire une nouvelle mosquée, avec le souci de l'intégrer dans l'habitat existant. Le projet est confié à un architecte anversois qui introduit un permis de bâtir en 2002.

En 2002, la première pierre est posée. À ce moment, le VB organise des manifestations pour s'opposer à la construction. Les menaces du VB avaient commencé avant même le début de la construction, raison pour laquelle, lorsque l'association lança un appel d'offre pour trouver un entrepreneur, un seul osa se présenter, en demandant de rester anonyme. Les travaux une fois entamés, le harcèlement se poursuivit : sur le container servant d'appentis aux ouvriers fut tagué un graffiti « Geen moskee hier ! » (Pas de mosquée ici !). Le VB organisa une manifestation dans la Van Kerkhovenstraat sur le thème « Et maintenant, 'ils' veulent construire une mosquée neuve avec deux minarets ! ». Le VB lança également une pétition « On ne veut pas de mosquée à Antwerpen-Noord ! » contre les minarets, et contre le bruit, la musique et les problèmes de parking que ne manquerait pas de provoquer la mosquée. La pétition avait récolté 300 signatures dans l'ensemble d'Anvers. Une réunion d'explication fut organisée avec les habitants.

Le Vlaams Belang introduisit également un recours auprès du Conseil d'État. Suite à ce recours, le Conseil d'État envoya une lettre à l'association islamique anversoise pour lui demander d'arrêter les travaux, cela malgré le permis de bâtir. L'association introduisit un recours à la Province qui autorisa la reprise des travaux à condition de changer certains aspects du projet, comme l'accès aux handicapés ou autres détails mineurs.

La conséquence de cela fut un arrêt des travaux pendant un an et demi, à partir de 2003. Cela a coûté beaucoup d'argent à l'association, rien que pour poursuivre la location des échafaudages. L'architecte anversois accepta de poursuivre son travail sans plus être payé. Dans le nouveau projet, la façade fut encore embellie. Il fut prévu une calligraphie arabe fondue dans la masse des carrés de verre en façade, et le travail fut confié à un artiste juif et à un calligraphe arabe.

Toujours en 2003, le VB introduisit également un recours à la Province. L'association islamique anversoise était défendue par un avocat d'origine turque qui travailla gratuitement. L'association avait (et a toujours) de très bonnes relations avec les autorités de la ville d'Antwerpen et avec le voisinage.

Le 6 avril 2003, une manifestation fut organisée par les diverses communautés musulmanes et par le voisinage pour soutenir le projet de mosquée et s'opposer au VB. Cela se passa très calmement, les musulmans souhaitant éviter toute provocation.

En 2004, le Conseil d'État donna raison à l'association islamique anversoise et, en 2005, les travaux reprirent. Mais le harcèlement du VB se poursuivit et s'internationalisa. Le 8 août 2007, le VB organisa une conférence de presse sur le thème « Geen megamoskee in Antwerpen-Noord – stop islamisering van Antwerpen-Noord ! », accusant la mosquée d'être un repaire de fondamentalistes et d'être financée par de l'argent suspect.

Le 22 décembre 2007, la mosquée a pu entrer en fonction. Elle sera officiellement inaugurée en automne 2009 lorsque les travaux internes seront achevés. Actuellement (avril 2009), la maison d'à côté est à vendre, et l'association envisage de l'acheter pour accroître la place pour les femmes.

Le 15 novembre 2008, l'Échevinat des Affaires sociales de la ville d'Anvers a organisé une « journée portes ouvertes » et une animation « traversant les frontières culturelles » de la Van Kerhovenstraat : « Bezoek kerk en moskee, 2 werelden in 1 straat » (Visitez l'église et la mosquée, 2 mondes dans 1 rue), car « 't Stad is van iedereen » (la ville est à tout le monde). En effet, à 500 mètres de la mosquée, est située une grande église en style néogothique. Cette journée fut un succès ; la mosquée reçut la visite de quelque 300 personnes. Cela a contribué à changer l'image des musulmans en les montrant dialoguant avec les autres religions.

3. Éléments d'analyse

Le cas de ce conflit met en évidence plusieurs aspects intéressants.

Une stratégie architecturale

La vision architecturale promue par l'association et relayée par l'architecte consistait à réaliser une mosquée d'excellentes qualités esthétiques et intégrée dans l'architecture locale. Le résultat est exceptionnel, car le bâtiment est une vraie réussite, et son intégration dans l'architecture du quartier et par rapport aux tours de logements sociaux qui sont en face, est remarquable. Les deux petits minarets, qui marquent bien symboliquement la mosquée, ne détonnent pas. Ils rappellent d'ailleurs les deux clochetons de l'église située à quelques centaines de mètres dans la même rue. On peut dire que cette mosquée est un apport au patrimoine de l'architecture religieuse anversoise. L'utilisation de matériaux nobles en façade comme le verre coulé, réalisé par une entreprise hollandaise qui en a la technique, qui incruste dans la vitre un verset coranique en or donne une noblesse certaine au bâtiment.

On mesure l'apport d'une réflexion renouvelée sur l'architecture des mosquées, qui ne se fonde pas sur la seule importation de modèles provenant d'autres aires culturelles de l'islam.

Le coût final de la mosquée atteint les 700.000 euros. Selon le président de l'association, la mosquée a été financée uniquement par les dons des fidèles et des musulmans d'autres mosquées.

L'agressivité externe

Le projet d'édification de la nouvelle mosquée n'a pas suscité de mouvement d'opposition dans le quartier. D'une part, il y a une forte présence musulmane et, d'autre part, la mosquée et ses responsables étaient connus depuis des années. Le conflit a surgi de l'extérieur, et la construction de la mosquée fût instrumentalisée par le *Vlaams Belang*.

Le moment était propice. C'était le lendemain de l'attentat des Twin Towers. Les animateurs sont pakistanais. La rumeur fut vite construite autour de l'idée qu'il s'agissait de dangereux radicaux islamistes, proches des Talibans, qui auraient d'ailleurs financé la mosquée. L'accusation de radicalisme est absolument injustifiée et sans fondement à l'égard de cette mosquée. Le président est d'ailleurs membre de l'Exécutif des musulmans de Belgique, et il est connu que les membres de cet organe ont été soumis au filtre de la Sûreté de l'État belge.

Le but était de faire peur aux habitants et de faire monter la tension à leur égard, même au prix de fausses rumeurs. La presse, le site web de ce parti ont fait et continuent à faire large part aux accusations de radicalisme.

Le point culminant de cette tension fut l'organisation par le président du VB, Philip De Winter, en janvier 2008, d'un rassemblement de dirigeants de l'extrême droite européenne. Une conférence de presse et une manifestation fut organisée devant la mosquée Noor ul-Haram. Était présent Jörg Haider, au nom d'un regroupement appelé « Steden tegen islamisatie » (Villes contre l'islamisation).

Cette action fait apparaître la connexion européenne de l'extrême droite politique dans sa campagne contre la visibilité de l'islam. Il est significatif que cette action du VB n'est pas dirigée à l'encontre des nombreuses mosquées anversoises, mais à l'encontre de celle-ci qui, la première, se manifeste symboliquement dans l'espace anversois alors que les autres se limitent à afficher une plaque avec le nom de la mosquée ou à rendre la porte d'entrée un peu orientale.

Stratégie de l'association

La stratégie de l'association face à ces vicissitudes a été le légalisme, le silence, la patience et l'explication.

Le légalisme, dans le sens qu'elle a diligemment répondu aux demandes des pouvoirs publics en termes d'aménagement. Elle a certainement été aidée par l'architecte, qui connaissait particulièrement bien les rouages administratifs aux divers échelons.

Le silence, dans le sens où l'association n'a jamais fait de déclarations ou lancé d'accusations au VB. Elle s'est située au-delà de ces accusations, car elle considérait que, face au mensonge, il n'était pas opportun d'entrer en polémique. Cette stratégie du silence a été tout compte fait porteuse. Car les fausses accusations du VB, la présence des leaders de l'extrême droite, ont pour finir donné beaucoup de publicité à cette mosquée, apparue clairement comme victime de cet extrémisme. La notoriété acquise a fait, entre autres, que cette mosquée, tout compte fait minoritaire, a été reconnue par le Gouvernement flamand. L'inauguration en automne 2009 s'est déroulée sans encombre et avec la présence du ministre flamand de l'Intérieur de l'époque, qui a la compétence dans la reconnaissance des mosquées.

Face aux difficultés, la stratégie de l'association a été celle de la patience et de l'explication. Elle ne s'est pas posée dans une stratégie de revendication agressive ; elle a expliqué, elle a collaboré aux initiatives de rencontre et de dialogue, elle a su attendre que les aspects administratifs se débloquent même si cela lui a coûté de l'argent comme au moment de la suspension des travaux.

Autorités

Les autorités communales anversoises sont confrontées à la question épineuse de la présence du VB et de son succès électoral. Le cas d'espèce était en quelque sorte une bonne occasion, car il permettait, d'une part, de prendre en faute de mensonge le VB et, d'autre part, de s'appuyer sur des musulmans, citoyens anversoises, qui faisaient preuve d'une attitude d'ouverture. En quelque sorte, il s'agissait de musulmans-type pour prouver une intégration harmonieuse de l'islam. Ils pourraient servir d'ailleurs de modèles aux autres groupes musulmans.

Ceci explique probablement l'attitude positive et l'occasion saisie d'organiser une visite conjointe des deux lieux de culte proches. Depuis lors, la mosquée Noor est régulièrement visitée par des groupes non seulement dans une perspective interreligieuse, mais pour son intérêt architectural.

4. Aspects conclusifs

Le cas de la mosquée Noor permet de mettre en lumière les aspects suivants :

- le rôle central du leadership de la mosquée tant pour l'élaboration d'un projet adéquat que pour la stratégie à mettre en œuvre pour aboutir, non seulement à l'intérieur de la communauté musulmane (ce dont les leaders musulmans sont très habiles), mais aussi à l'extérieur ;
- le rôle de la qualité architecturale du projet et son intégration à l'architecture urbaine ;
- la stratégie européenne de l'extrême droite européenne au sujet de l'islam ;
- le rôle des autorités publiques et leur capacité de vision et de gestion du devenir des relations entre musulmans et non-musulmans.

Conclusions

Les situations analysées ont avantage à être situées dans leur juste portée sociologique. Sur le plan de la dynamique du conflit, on devrait parler d'« épisodes conflictuels d'ajustement » plutôt que de situations structurelles de conflit afin de mettre en évidence le caractère surtout ponctuel de ces tensions. Dans chaque cas ici présenté – et telle est la situation dans d'autres cas en Belgique-, il s'agit de moments critiques qui tendent, avec des fortunes diverses, vers des solutions.

Ceci permet de comprendre d'autant mieux les dynamiques en cours de plus large portée liées à ces conflits, et qu'il importe d'analyser bien plus profondément que par de simples dénonciations d'islamophobie. Car elles permettent de voir les questions qui restent ouvertes au sujet de l'implantation définitive de l'islam en Europe. L'ouverture de mosquées, en particulier de mosquées qui explicitent l'esthétique et la symbolique musulmane dans l'espace public de la ville, introduit une nouvelle dimension de l'insertion de l'islam en Europe. Plus précisément, on peut relever les aspects suivants :

a) du côté musulman, on peut relever divers aspects

Tout d'abord, on observe que la visibilisation publique de l'islam, à travers les mosquées, met à l'épreuve l'intégration sociale et culturelle des musulmans dans le contexte social. Le cas de Bastogne éclaire une carence : la population musulmane turque apparaît peu connectée au contexte social même si elle est bien intégrée économiquement ; les leaders se montrent peu capables de gérer les relations externes ; le projet architectural n'est pas culturellement intégré dans l'environnement urbain. C'est l'envers du cas de Borgerhout. Et le cas de Neder-Over-Heembeek se situe entre les deux, tant du point de vue architectural que des relations sociales.

On a vu aussi que l'acquisition de la nationalité est utile car, grâce à la nationalité, les musulmans deviennent des électeurs et des citoyens qui peuvent se prévaloir de leur statut. Mais on a vu aussi que la nationalité juridique n'est pas suffisante et n'intègre pas automatiquement les personnes sur le plan social et culturel.

Dans certains cas, on peut voir comment le projet de mosquée, motivé par l'enthousiasme religieux, amène les musulmans à accomplir des actes – comme l'achat d'un bâtiment ou un projet architectural – sans anticiper les implications de ces actions. L'implantation d'une mosquée dans une zone résidentielle a beaucoup de chance de susciter des réactions, comme en susciterait l'implantation d'un établissement qui serait perçu en rupture avec le contexte ou dont on craindrait des conséquences pour le contexte, par l'afflux plus ou moins important de populations ou par l'augmentation de la circulation. Par ailleurs, on voit comment les musulmans ne parviennent pas toujours à assumer et à faire face au conflit qu'ils suscitent.

Autrement dit, l'avancée institutionnelle de l'islam, possible par l'enthousiasme religieux, capable entre autres de mobiliser des moyens financiers, semble parfois aller trop vite par rapport au mode d'insertion de la communauté dans le contexte. À noter aussi que ce sont encore le plus souvent les premières générations musulmanes masculines qui sont porteuses de ces projets. Les jeunes, sauf exception, ne semblent pas s'investir outre mesure dans ces projets et ces conflits. Toutefois, les choses changent progressivement par l'émergence d'un leadership musulman plus capable de se mouvoir dans le contexte, comprenant mieux ou anticipant mieux les possibles réactions, et mieux outillé intellectuellement et culturellement pour se confronter au contexte.

Quoi qu'il en soit, la question serait de savoir alors si l'engouement pour les mosquées, et donc la demande de lieux cultuels assortie d'un besoin d'attestation et d'identification, n'est pas un phénomène qui pourrait se réduire d'intensité, même si des instances musulmanes en font leur priorité. La trame des lieux de culte est en général assez dense sur le territoire belge. Il se pourrait que les musulmans, à terme, non seulement se posent la question de l'entretien de ces lieux, mais se posent surtout celle d'autres types de lieux ou celle d'une insertion dans des lieux citoyens avec d'autres citoyens.

b) Du côté non musulman

Avant d'amplifier la signification d'une opposition à l'édification d'une mosquée, il ne faudrait pas oublier de considérer qu'elle pourrait être de l'ordre d'un syndrome « Nimby » (*Not in my backyard*) que l'on retrouve souvent dans des conflits autour de l'espace (au sujet d'une route, de l'implantation d'une éolienne etc.) : c'est la crainte d'avoir des nuisances et de voir s'amoindrir la valeur de son bien immobilier.

Mais cet aspect ne suffit pas à expliquer des oppositions.

En amont des éventuelles réactions des habitants, on voit souvent se faufiler des groupes extrémistes qui développent une stratégie explicite pour accroître la tension. Dans certains cas, comme à Anvers qui a connu la mobilisation du Vlaams Belang, ceux-ci ont un poids politique réel. Dans d'autres cas, comme à Bastogne, il s'agit de groupuscules dont la consistance est surtout celle d'exister sur le web ou de mener quelques actions démonstratives. Dans un cas comme dans l'autre, ils ne rallient pas explicitement des masses à leur action et à leur position. Toutefois, ils contribuent à baliser l'espace du débat, à donner le ton, à alimenter inquiétude et méfiance.

Notons que les rebondissements dans le web et dans les médias amènent à amplifier les positions de ces groupes et à leur donner une consistance sociale qu'ils n'ont pas nécessairement sur le terrain.

Mais en amont de l'action de ces groupes, il est clair que l'association de la réalité européenne avec les dynamiques mondiales pèse sur une première appréhension des dynamiques locales : l'islam proche est regardé avec les lunettes de l'islam d'ailleurs, celui conquérant, celui totalisant, celui radical et jihadiste. La distinction entre la réalité de l'islam local et celle, plus dramatique, de certains aspects de l'islam mondial n'est pas facile à faire. D'autant plus que, parfois, cet islam mondial interfère avec l'islam local. Et d'autant plus encore que, parfois, les musulmans eux-mêmes, désarçonnés par ces interférences, ne semblent pas trouver un positionnement adéquat à ce sujet.

Il est clair aussi qu'au-delà de démarches politiciennes intéressées dans les populations, il y a un questionnement réel sur l'identité propre et l'identité européenne. Ces questions sont formulées par des mouvements nationalistes en des termes souvent haineux à l'égard de l'islam ou de tout ce qui perturbe l'identité européenne. Mais il n'empêche que pour toutes sortes de raisons – économiques (la mondialisation), géopolitiques (la transformation des États-nation), culturelles (dont la présence de l'islam fait partie) –, la question de l'identité et de l'appartenance collective devient brûlante dans l'espace européen. Souvent, ces aspects identitaires sont sous-estimés, méprisés ou rapidement stigmatisés, tant par la classe politique que par les intellectuels. Et pourtant, la question des identités est centrale dans la vie collective et dans la construction même des démocraties.

c) Des lieux de débat et les conditions pour qu'un débat soit possible

D'un côté comme de l'autre, émerge l'importance d'adopter un regard, de formuler un projet capable de tenir compte des points de vue et des attentes de « ceux d'en face ». L'affirmation de soi ne peut se faire qu'en prenant en compte, en entrant en débat avec le point de vue de l'autre. Mais pour que ce renversement de regard soit possible, la seule information abstraite sur l'islam n'est pas suffisante. De même qu'il n'est pas suffisant, inversement, de donner une information aux musulmans sur la réalité contextuelle. Des points de rencontre, des lieux de débat sont indispensables même si toute autre forme d'interconnaissance est utile. On en revient là à pointer les limites de la seule démarche interculturelle, qui mise uniquement sur l'intercommunication. C'est par un débat qui prend le temps de l'approfondissement, de l'argumentation (et pas seulement des slogans) que l'évolution des positions est possible, notamment lorsque des positions sont au préalable relativement figées. On a vu son absence dans le cas de Bastogne et sa présence dans le cas de Neder-Over-Heembeek.

Pour que cette démarche soit possible, le rôle de figures médiatrices est indispensable. Il faudrait parvenir à mieux les profiler, mais deux caractéristiques au moins sont certainement fondamentales. Tout d'abord, il faut qu'elles connaissent de l'intérieur, de manière approfondie, les réalités en présence afin qu'elles puissent comprendre les raisons des arguments des uns et des autres. Ceci amène à dire que des figures uniquement expertes en communication ne sont pas suffisamment armées pour cette tâche. Le deuxième élément est que ces figures doivent avoir une connaissance pratique et, de ce fait, avoir la confiance des parties.

De ceci découle que les investissements en termes de politiques publiques dans le domaine doivent être conséquentes, alors que le plus souvent ces tâches sont considérées comme marginales, souvent confiées à des personnes peu expérimentées.

d) Le rôle des mandataires publics

On a vu comment dans ces conflits, les mandataires politiques jouent un rôle crucial. Il ne s'agit pas de mandataires qui font des déclarations de principe pour ou contre les uns ou les autres, mais de mandataires qui font preuve d'une capacité à contribuer de manière pratique à la régulation des conflits. En somme, des mandataires qui fixent le cadre d'un espace symbolique et pratique de sécurité pour l'ensemble des parties.

e) La dimension esthétique et le rapport à l'espace

Nous avons souligné plus haut le défi majeur qu'est le défi esthétique. L'implantation des mosquées comme réalités visibles dans l'espace européen se jouera sur la capacité des promoteurs et des architectes à inventer une architecture religieuse musulmane intégrée dans l'espace européen. Et, selon les moyens disponibles, à réaliser des œuvres qui constituent un apport au patrimoine architectural des villes européennes. Cela ne suffit pas à apaiser des conflits, notamment s'ils sont attisés explicitement (le cas de Hoboken), mais cela peut contribuer à ne pas faire tomber le projet d'une mosquée dans le domaine d'une irruption considérée comme tout à fait extérieure, étrangère (et inquiétante) dans un espace urbain. Il s'agit par ailleurs d'un défi esthétique et urbanistique passionnant pour les promoteurs d'un projet et leurs architectes.